



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

L'an deux mil dix neuf, le vendredi vingt-neuf mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Madame Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoint

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Henri-Florent COTTE, Mme Mariemke de ZUTTERE, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Evelyne HORNAERT, Monsieur Yann FRANCOISE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Alexandre HUAU-ARMANI à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Sébastien LECORNU
Mme Nathalie ROGER à M. Thierry CANIVET
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Valentin LAMBERT à Mme Agnès BRENIER
M. Philippe GUIRAUDON à Madame Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à M. Steve DUMONT

Absents :

Mme Hélène SEGURA
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : M. DUMONT

N° 051/2019

Rapporteur : Thierry CANIVET

OBJET : Budget annexe Portage de repas - Compte de gestion 2018

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif. Aussi, vous trouverez en annexe de ce rapport un extrait du compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de Vernon, reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018.

Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de la Ville.

Sur le fondement de ces éléments,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2018 du receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2018 du Budget annexe Portage de repas.

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 275,18	264 041,59	272 316,77
Titres de recettes émis (b)	5 126,18	269 435,77	274 561,95
Réductions de titres (c)		37,79	37,79
Recettes nettes (d = b - c)	5 126,18	269 397,98	274 524,16
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 275,18	264 041,59	272 316,77
Mandats émis (f)	3 868,18	264 241,51	268 109,69
Annulations de mandats (g)		8 150,52	8 150,52
Dépenses nettes (h = f - g)	3 868,18	256 090,99	259 959,17
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 258,00	13 306,99	14 564,99
(h - d) Déficit			

20610 - VERNON - PORTAGE DES REPAS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
VERNON - PORTAGE DES REPAS					
Investissement	3 147,00		1 258,00		4 405,00
Fonctionnement	3 237,77	721,18	13 306,99		15 823,58
Sous-Total	6 384,77	721,18	14 564,99		20 228,58
TOTAL III	6 384,77	721,18	14 564,99		20 228,58
TOTAL I + II + III	6 384,77	721,18	14 564,99		20 228,58